

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2025 - 33 du 2 mai 2025

Fermeture des écoles du Gosier à compter du lundi 5 mai 2025

Michel HOTIN, Maire du Gosier informe les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, que les écoles du territoire ne seront pas en mesure d'accueillir les élèves à compter du lundi 5 mai 2025 et jusqu'à nouvel ordre.

En effet, la couverture des prestations commandées arrivée à échéance au 31 mars 2025 conjuguée au rejet des délégations générales qui devaient être confiées au maire par le Conseil municipal du lundi 28 avril, le maire ne peut engager la commune. Ce rejet compromet gravement la continuité des services publics municipaux et ne permet pas au maire de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'administration communale.

De ce fait, dans le cadre de ces marchés publics, aucun document de prise ou de renouvellement de commande ne peut être établi ni signé par le Maire, dépourvu de délégation. En conséquence, les opérations d'entretien quotidiennes obligatoires dans les écoles garantissant la sécurité sanitaire des élèves, l'encadrement de la pause méridienne et de la garderie, assurées par des prestataires extérieurs, ne pourront pas être effectuées.

Pour faire face à ce contexte déplorable, le maire du Gosier a convoqué un nouveau Conseil municipal le mardi 6 mai et compte sur la responsabilité de tous les élus du Gosier pour que les enfants de la commune ne soient pas pris en otage par pure posture politique.

Le maire du Gosier regrette lourdement cette situation engendrée par une opposition rétive. Il demande aux parents de prendre les dispositions nécessaires pour garder leurs enfants à compter de lundi 5 mai.
